



Délibération n° 55 / 2015

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le douze août à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie- Thérèse MERCIER, Karine KEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA. Messieurs Cyrille AMIRAUT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Michaël GIL, Fabien LE PRUNNENEC, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILLES

Absents excusés : Mesdames Isabelle BARDIN (Pouvoir à Fabienne THALAMAS), Sylvie CINÇON (Pouvoir à Véronique GIMENEZ), Isabelle IRIBARNE (Pouvoir à Bernard PRIOU). Messieurs Julien BIEGEL(Pouvoir à Michelle CASSAR), Denis GALINIER (Pouvoir à Patrick MATTERA), Marc GERVAIS (Pouvoir à Marie- Thérèse MERCIER), Joseph MARCO (Pouvoir à Gaspard MESSINA), Rémi SIÉ (Pouvoir à Karine KEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Jeunesse, petite enfance et affaires scolaires – Avenant au marché de fourniture de repas aux restaurants scolaires –

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Madame Danièle Duboucher rappelle à l'assemblée que le Sivom Vene et Mosson avait passé un marché de fourniture de repas aux restaurants scolaires avec la société CRM (SAS Centrale Restauration Martel) sise à Rodez, notifié le 13 juillet 2012 avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Ce marché, conclu dans le cadre des compétences du Sivom, concernait la fourniture des repas aux communes de Cournonsec, Laverune, Murviel les Montpellier, Pignan et Saussan.

Suite à la dissolution du Sivom à la fin de l'année 2012, chaque collectivité membre avait repris pour sa part l'exécution du marché en cours conformément à l'article L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Ce marché arrive à son terme le 31 août 2015 et il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Toutefois, il apparaît nécessaire de repousser la date de mise en concurrence et de conclusion définitive du marché afin de :

- préparer au mieux le dossier de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert et prendre en compte les délais nécessaires sur ce type de procédure,
- permettre la mise en place d'un groupement de commande incluant les communes de Laverune, Murviel les Montpellier, Saussan et Pignan, qui favorisera des économies d'échelle,
- permettre à la commune de Pignan de s'inscrire dans ce groupement de commande.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 55/2015

Objet : Jeunesse, petite enfance et affaires scolaires - Avenant au marché de fourniture de repas aux restaurants scolaires -

C'est pourquoi il est proposé que chacune des communes adhérant au futur groupement de commandes conclue avec le fournisseur actuel un avenant de prolongation du marché en cours aux mêmes conditions pour une durée de deux mois supplémentaires, soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2015.

Le projet d'avenant correspondant se décompose comme suit :

Montant annuel du marché public :

- Montant HT : 124 653,89 €
- Montant TTC : 131 509,85 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 2,3680 € X 9400 repas = 22 259,20 €
- Montant TTC : 23 483,46 €

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 146 913,09 €
- Montant TTC : 154 993,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant la nécessité de tenir compte des délais imposés par une procédure d'appel d'offres ouverte induite par la création du groupement de commandes pour la fourniture des repas aux restaurants scolaires, **Considérant** par ailleurs l'intérêt qu'ont les communes citées ci-dessus à réaliser des économies d'échelle en s'associant pour la commande publique de repas,

Approuve la prolongation du marché de fourniture de repas actuellement en cours pour la période de septembre à octobre 2015, de même que la conclusion des avenants correspondants décrits ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 5 Août 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN